



Note thématique de l'ORIV- avril 2013

La parentalité est-elle affectée par la migration ? Des enseignements pour la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité en direction des parents immigrés

1. Contexte

Le soutien à la parentalité, qui concerne tous les parents, constitue un enjeu important des politiques publiques depuis plus de vingt ans (fin des années 1990). Il vise à répondre aux évolutions auxquelles les familles sont confrontées et qui peuvent entraîner des fragilités : familles monoparentales, familles recomposées... Cet enjeu a été réaffirmé lors de la création du Comité national de soutien à la parentalité et est notamment à l'origine de la mise en place prochainement¹ dans le Bas-Rhin du Comité départemental de soutien à la parentalité.

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) est un centre de ressources sur les questions relatives à l'intégration des populations immigrées, à la prévention des discriminations et à la cohésion sociale et territoriale (pour en savoir plus : www.oriv-alsace.org). Il a pour objet de développer et de diffuser des connaissances sur ces trois thèmes. L'association est amenée également à venir en appui des politiques publiques menées notamment dans le domaine de l'intégration et porte une attention particulière à certains publics présentant une « vulnérabilité »².

Ces dernières années, plusieurs décisions gouvernementales mettent en avant la nécessité d'une action en direction des parents immigrés. Il a donc semblé important à l'ORIV de porter une attention particulière à ces parents dans la mesure où ils peuvent être confrontés à des difficultés spécifiques du fait de leur expérience de la migration.

L'étude sur « L'impact de la migration sur la parentalité : réalité ou représentations ? » [http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_dossier_thematique_parents_migrants_parentalite.pdf], réalisée par l'ADLI en 2011-2012 visait à vérifier l'existence ou non de ces difficultés. Ce « porter à connaissance » rend compte des principaux enseignements de cette étude.

2. La migration et les parents immigrés

Le terme « immigrés » renvoie à des personnes nées étrangères à l'étranger, ayant migré et vivant en France, qu'elles aient ou non acquis la nationalité française³. Les parents immigrés sont donc des parents qui ont vécu la migration c'est-à-dire l'expérience d'avoir quitté leur pays pour venir s'installer en France. Ce sont donc des personnes qui ont vu leur environnement social, familial, économique, changer. Or la construction de la fonction parentale est liée à cet environnement. En effet, le Comité national de soutien à la parentalité considère que « *La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un*

¹ 18 avril 2013.

² Le terme de vulnérabilité est entendu ici à la fois par rapport au regard porté en direction de certains publics mais aussi du fait des situations objectives rencontrées par les publics.

³ On parlera parfois aussi dans cette note de « parents migrants » par simplification de langage.

ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant⁴ ».

2.1 - La migration : une expérience singulière affectant la fonction parentale

Chaque migration est unique et singulière, avec une diversité dans les origines géographiques, sociales, les situations personnelles, les parcours migratoires, les projets, pour autant la migration entraîne des effets similaires et des expériences communes.

L'expérience migratoire entraîne au moins trois types d'effets.

- ↳ Une restructuration de la famille ainsi qu'un remaniement de l'implication de chacun de ses membres : la migration revisite les attentes, redéfinit les rôles, d'autant que les repères culturels, souvent implicites, du groupe de référence ne peuvent plus être mobilisés de la même manière.
- ↳ Une rupture du cadre culturel : la culture peut se définir comme un ensemble de symboles et de significations communs à un groupe humain. La migration remet en question ces repères, ces codes dans la mesure où ils ne sont plus portés par le groupe. La migration implique la production d'un nouveau système de signes et de sens.
- ↳ Une remise en cause des modalités de transmission mais aussi de l'évidence même de ce qui est transmis : les parents migrants se voient confrontés, encore plus que les parents natifs, à la question des transmissions. En effet, *« pour eux, il y a sans cesse une réflexion, une explicitation et une légitimation tant des transmissions valorisées que des changements souhaités ou contraints⁵ ».*

Ces changements ont un impact sur les relations au sein de la famille et entraînent parfois des difficultés pour les parents dans leur rôle parental.

Certaines expériences migratoires sont plus douloureuses que d'autres entraînant des « traumatismes » psychologiques indéniables, c'est notamment le cas pour les demandeurs d'asile.

Les demandeurs d'asile sont des personnes qui s'engagent dans une procédure de reconnaissance du statut de réfugié c'est-à-dire qu'elles sollicitent la protection de la France, donc le droit au séjour. L'obtention du statut entraîne une rupture définitive avec le pays d'origine. Ces personnes vivent donc une remise en cause de leurs rôles sociaux antérieurs plus radicale que celles des autres migrants, quelle que soit leur catégorie sociale. Par ailleurs, les souffrances, dues au contexte d'insécurité et de précarité lié à l'attente de l'obtention du statut de réfugié, ajoutées aux traumatismes vécus à l'origine de la demande d'asile peuvent influencer sur le rôle parental de certains.

2.2 - Des difficultés accrues liées aux dimensions linguistique et culturelle

A côté d'une expérience commune de la migration, certains parents immigrés vont se trouver confrontés à des obstacles supplémentaires liés à deux dimensions principalement.

La dimension linguistique

Pour certains parents immigrés en effet, la question de la maîtrise de la langue française va se poser compte tenu de la non connaissance du français. Il ne s'agit pas seulement de la

⁴ Circulaire interministérielle DGCS/SD2C/DPJJ/SAD-JAV/DGESCO/SG-CIV/DAIC n°2012-63 du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental.

⁵ D HELLY, M. VATZ-LAAROUSSI, L. RACHEDI, « Transmission culturelle aux enfants par de jeunes couples immigrants », Université de Sherbrooke, Montréal, p 96.

traduction des mots usuels mais aussi de la transposition des modes de fonctionnement de la société française et de pensée dans le cadre de référence des parents.

Le fait d'arriver dans un pays dont on ne maîtrise pas ou mal la langue va avoir un impact sur la fonction parentale dans la mesure où il va y avoir souvent un décalage important dans la capacité et la rapidité d'adaptation entre parents et enfants. Ces derniers vont parfois être amenés à aider leurs parents du fait de leur meilleure maîtrise de la langue française mais aussi de leur meilleure compréhension des codes de la société dite « d'accueil ». Cela peut entraîner un inversement des rôles entre parents et enfants entraînant une sur-responsabilisation des enfants et une mise en difficulté des parents ne pouvant plus jouer leur rôle de protecteurs et donc des difficultés dans les relations familiales.

A titre d'exemple, la question de la maîtrise de la langue va également se poser lors de certaines séances d'information. Ainsi, l'orientation vers certaines classes spécialisées, qui n'existent pas dans le pays d'origine, va nécessiter de la part du professionnel une explication du contenu, une intervention pédagogique. Il est donc important d'être particulièrement vigilant dans la mise en place d'actions visant l'amélioration des relations entre les parents et l'école.

La dimension culturelle

Des cultures (le mot culture est entendu au sens large : culture sociale, culture professionnelle...) différentes impliquent des différences dans les croyances, les valeurs, les normes, les modes de vie mais aussi dans les façons différentes de penser, de sentir, d'établir la communication. La vision du monde est déterminée par ce cadre de référence qui n'est pas universel. Cette différence culturelle va avoir des conséquences dans toute communication. Pour autant, il est nécessaire de relativiser ces différences culturelles dans la mesure où deux personnes venant d'un même pays auront certes des caractéristiques communes mais n'en seront pas pour autant semblables. Chaque individu hiérarchise ses multiples appartenances de façon personnelle.

En migrant, la personne va se trouver confrontée à un autre système de valeurs, codes, références qui va influencer sur sa « culture » qui va se transformer pour s'adapter à ce nouveau contexte. C'est d'ailleurs ce qui rend obsolète le recours pour parler de la culture des migrants à la notion de culture d'origine. Le « bricolage » à l'origine de cette nouvelle culture a parfois pour effet, par crainte d'une perte identitaire, de « rigidifier » certaines pratiques ou usages, voire traditions, rendant d'autant difficile les relations parents/enfants et parents/professionnels.

Par ailleurs, dans la relation à l'autre, les représentations, de part et d'autre, existent bien avant la rencontre et quelles que soient les personnes concernées. Mais leur impact dans les relations peuvent prendre une dimension plus importante du fait de la migration car l'autre est souvent vu, à tort ou à raison, comme fondamentalement différent. La différence culturelle, réelle ou supposée, risque d'avoir un impact sur les pratiques professionnelles mais aussi sur le regard porté par les parents immigrés sur la société, vis-à-vis du système éducatif français par exemple.

3. Les actions de soutien à la parentalité : d'une approche universaliste à une action « en connaissance ».

Face à ces particularités, on peut s'interroger sur la pertinence de construire des actions dites « spécifiques ».

Or il ne s'agit pas pour l'ORIV de prôner de telles actions mais de faire valoir la nécessité, pour les acteurs et décideurs, de prendre en compte les spécificités de ces parents dans les politiques publiques, dans un souci d'optimisation de l'action publique.

Cela implique, d'une part, de permettre à ce public, l'accès aux dispositifs de droit commun, en les adaptant et / ou en levant les obstacles éventuels mais également, d'autre part, d'informer les professionnels et de les sensibiliser aux problématiques rencontrées par ces populations afin, le cas échéant, d'adapter les pratiques professionnelles et/ou d'agir sur les procédures qui peuvent s'avérer porteuses de difficultés.

Cette approche diffère toutefois d'une démarche qui ferait de l'universalité de la fonction parentale un postulat ne permettant pas de tenir compte des publics vulnérables. De fait les actions de soutien à la parentalité, notamment celles menées au titre du REAAP⁶, ont pour objectif de s'adresser à tous les publics, il n'est en général pas fait mention spécifiquement des parents migrants dans les différents documents s'y référant. Pour autant, le Haut Conseil de la Famille fait cependant allusion dans un document⁷ de la nécessité de prêter une attention particulière à ces publics du fait de « *l'affaiblissement des réseaux de voisinage, l'anonymat urbain et périurbain [...], un certain isolement des parents – en particulier pour certains parents issus de l'immigration* ».

C'est une approche et une méthodologie, reposant sur une vigilance accrue des professionnels, qui permettront de répondre à des problématiques diversifiées.

De ce fait, l'ORIV prône une approche prenant en compte les spécificités des parents migrants et visant donc à mener une action « en connaissance ».

Cette vigilance, face à des parents migrants, implique notamment de ne pas expliquer toute difficulté relationnelle par une différence de culture, de travailler sur les représentations réciproques, de les reconnaître comme parents à part entière, de travailler sur la place faite aux pères (question qui se pose pour tous les pères mais davantage encore pour ceux qui ont vécu la migration et qui doivent réinventer leur façon d'être père dans un contexte socioculturel différent d'autant qu'ils sont souvent porteurs de la migration) et de rendre plus visibles les actions qui existent.

Cela implique de permettre, à ce public, l'accès aux dispositifs de droit commun mais également d'informer les professionnels et de les sensibiliser aux problématiques rencontrées par ces populations afin, le cas échéant, d'adapter les pratiques professionnelles aux spécificités des familles qui le requièrent.

Dans cette perspective, les points de vigilance suivant peuvent être mis en avant au niveau des pratiques professionnelles.

↳ Prendre en compte le déficit en langue et adapter les modes d'intervention.

Concrètement, cela consiste à :

- Etre vigilant à la manière dont est diffusée l'information sur les actions de soutien à la parentalité. Est ainsi posée la question de la visibilité des actions mais aussi de leur lisibilité c'est-à-dire de la compréhension de leur contenu, intérêt, pour les parents. Ces questions qui se posent pour tout parent se posent de façon accrue pour ceux qui ne maîtrisent pas la langue française.
- Etre attentif au type même des actions mises en place : les groupes de parole ou les réunions d'information collective par exemple ne sont pertinents que pour un public maîtrisant le français.

⁶ Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Les actions portées par les structures rencontrées et étudiées dans le cadre de l'étude de l'ORIV s'inscrivent dans le cadre du REAAP.

⁷ Architecture de la politique familiale. Eléments de problématique, p141.
http://www.hcf-famille.fr/IMG/pdf/Architecture_Problematique.pdf.

Face à cette question de maîtrise de la langue, la question de l'interprétariat peut se poser. En effet, le recours à un interprète professionnel permet de donner aux personnes la possibilité de comprendre, de se faire comprendre, de s'exprimer. Il facilite la relation et n'est en rien un frein à l'apprentissage du français, ni à l'intégration. Il permet également d'éviter des situations pouvant mettre en difficulté des familles comme cela peut être le cas lorsque ce sont les enfants qui assurent la traduction.

- ↳ Agir en direction de la cellule familiale dans son ensemble et pas seulement en direction des femmes/mères.

Le soutien à la parentalité concerne les parents et non pas exclusivement les mères, qui souvent apparaissent comme les bénéficiaires des actions, aussi la place des hommes/pères est à questionner dans les actions mises en place. Cette question est d'autant plus centrale pour ces populations alors que ces parents immigrés peuvent se trouver confrontés à des modes comportementaux et des modèles éducatifs nouveaux et qu'il leur est nécessaire de trouver des moyens de structuration familiale. Cette absence des pères peut s'avérer d'autant plus risquée que ceux-ci peuvent se retrouver disqualifiés dans le rapport à l'emploi.

- ↳ Travailler les enjeux de transmission dans un contexte d'absence de repères et de socialisation limitée du fait de l'absence de famille élargie.

La transmission familiale, nécessaire à la construction et au développement de tout être humain, peut parfois être entravée, en effet, du fait de situations difficiles vécues par les parents lors de leurs parcours migratoires ou plus simplement du fait de l'absence de grands-parents, oncles et tantes... Plus largement, la transmission culturelle va être impactée également par l'absence ou la moindre présence de groupes de pairs.

Les actions qui permettent aux parents d'échanger avec leurs enfants sur leurs parcours migratoires, leurs jeunesse, leurs pays, participent au mieux vivre de la filiation et contribuent à une transmission positive car remis en perspective.

- ↳ Eviter toute forme de culturalisme.

Prendre, de la part du professionnel, de la distance par rapport à ses cadres de références, accéder à une certaine « neutralité culturelle » qui l'amène à relativiser ses propres valeurs face à celles des autres, à relativiser les normes sociales qui s'imposent dans la société française. Cela implique une posture d'ouverture de la part du professionnel et des actions qui tiennent compte des façons d'être et de faire différentes des parents.

- ↳ Reconnaître chaque parent comme parent à part entière.

Le soutien à la parentalité doit s'inscrire dans une relation de reconnaissance et de confiance avec les parents. Concernant plus particulièrement les parents immigrés, il s'agit de porter une attention particulière au regard, porté sur ces parents, qui pourrait être biaisé par l'héritage colonial ou les rapports de domination, particulièrement aujourd'hui dans un contexte social où l'immigration est jugée indésirable.

- ↳ Questionner le mode de participation pour que les parents migrants puissent prendre pleinement leur place en tant que parents.

Les travaux du Comité national de soutien à la parentalité⁸ évoquent le fait que les actions sont construites par et/ou avec les parents en réponse à l'expression ou à l'identification d'un besoin. Encore faut-il que les parents susceptibles de bénéficier de telles actions

⁸ http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/compte_rendu_13_09_11.pdf.

soient identifiés et connus en tant que « public ». Se pose alors la question des publics atteints et des publics visés, de l'identification des « non-recourant⁹ ». Dans son avis relatif à l'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité, il est question de mesurer l'effet d'éviction éventuel que les modalités d'action utilisées par les acteurs de la politique de soutien à la parentalité auraient sur les parents les plus éloignés des structures sociales traditionnelles. Cela revient à poser la question de l'accessibilité aux dispositifs de soutien à la parentalité de tous les parents et donc à questionner les pratiques et/ou d'agir sur les procédures qui peuvent s'avérer porteuses de difficultés.

Comme pour tout parent, il s'agit de reconnaître aux parents migrants leurs ressources et leur capacité d'adaptation à la société et à ses évolutions, dans l'intérêt de l'enfant (et de la société) puisque la cellule familiale est « *l'assise première de notre société*¹⁰ ».

⁹ http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_evaluation_CNSP_10_11_2011.pdf.

¹⁰ Intervention de Claude GREFF, 10 novembre 2011.